

Valoriser les déchets verts

Le Guide des
Biodéchets

... une précieuse ressource pour le jardin.

Grâce aux déchets verts la fertilité de la terre peut être améliorée de manière naturelle.

Ce geste est économique et écologique, il permet de réduire les déchets tout en préservant l'environnement.

Sur le territoire du SMIDDEV, la production de déchets verts est de 16.000 tonnes chaque année, soit environ 140 kg / habitant/an.

Pour les particuliers

ZERO!
Transport



paillage
mulching



compostage

Avec
le compostage, le
paillage et le mulching,
les déchets verts restent sur
place et permettent
d'enrichir le sol.
boursovert.org



collecte

Les
volumes trop
importants doivent
être apportés en
déchèterie.



Déchèterie

La collecte en porte-à-porte

(lorsqu'elle est prévue par la collectivité)



Dans le bac
dédié

Petits branchages
diamètre max. 10 cm
uniquement

Les déchets verts
collectés seront 100%
recyclés en compost



Plantes, fleurs, racines
sans terre ni cailloux

Palmiers

Tailles

Aiguilles
de pin

Tontes

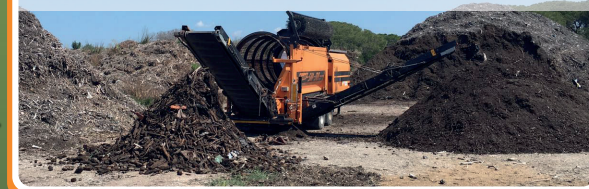
Feuilles

Branches

Déchèterie



Plateforme de compostage gérée par le SMIDDEV



Les déchets verts déposés en déchèterie sont 100% recyclés en compost normé NFU 44-051. Compatible en agriculture biologique et fabriqué à Puget sur Argens, cet engrais naturel est mis à disposition des particuliers et des professionnels du territoire. Pour connaître les conditions, contactez le SMIDDEV.

Pour les professionnels

ZERO!
Transport



broyage et
paillage

Les
déchets verts broyés et
déposés en paillage sur le sol
=
— d'arrosage
+ de fertilité
boursovert.org



Déchèterie

Les
volumes trop
importants doivent
être apportés en
déchèterie.



Déchèterie

Le dépôt en déchèterie

Renseignements et horaires :

-Fréjus :	Chemin de la palissade	06 25 79 28 91
-Saint-Raphaël :	Boulevard Pierre Delli-Zotti	04 94 40 59 20
-Puget-sur-Argens :	590 chemin de la plaine	04 94 45 63 09
-Les Adrets-de-l'Estérel :	D837 (Route de Montauroux)	06 82 98 23 15
-Bagnols-en-Forêt :	Chemin des meules	06 72 25 29 08
-Roquebrune-sur-Argens :	Quai de la Bouverie, boulevard des arbousiers	04 83 09 84 06

www.esterelcotedazur-agglo.fr/dechets/les-decheteries/
www.cc-paysdefayence.fr/dechets/decheteries/

SMIDDEV
ETABLISSEMENT PUBLIC DE TRAITEMENT ET
DE VALORISATION DES DÉCHETS



ATTENTION !



**LE BRÛLAGE DES
DÉCHETS VERTS EST RÈGLEMENTÉ
+ d'informations :**

var.gouv.fr/reglementation-de-l-emploi-du-feu-dans-le-var-a1271.html

Brûler
50 kg de
végétaux
émet :



autant de particules fines qu'une voiture
essence neuve parcourant 14.000 km

des substances toxiques pour l'être
humain et l'environnement

Source : service-public.fr

Ne pas jeter sur la voie publique



Parc d'Activités le Capitou
Pôle BTP
32 allée Sébastien Vauban
83600 Fréjus



04 98 11 98 80

contact@smiddev.fr

smiddev.fr





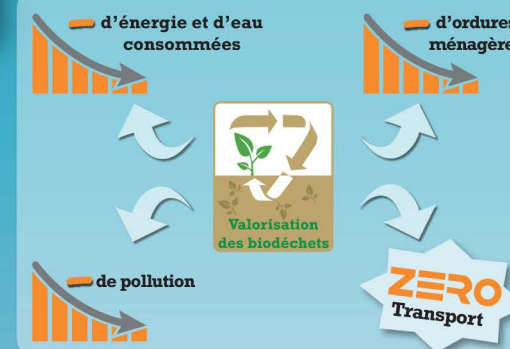
Selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1^{er} janvier 2024.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15940

Valoriser les biodéchets

Le compost, de l'or pour votre jardin !

Le compost, comparable à du terreau fin, est un mélange de déchets organiques d'origine végétale qui se décompose sous l'action de micro-organismes appelés décomposeurs présents dans la nature.



Le compostage

Le compostage permet de réduire le poids des ordures ménagères d'environ **30%** et de valoriser **100%** des biodéchets.

Les biodéchets sont les déchets organiques issus des ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets issus de la cuisine et des déchets verts du jardin. Ils ont la capacité d'être biodégradables ou de fermenter c'est pourquoi on les appelle également fermentescibles.

Le compostage peut se pratiquer de manière individuelle (chez soi) ou partagée (dans l'espace vert d'un lieu public, d'une copropriété ou d'une entreprise).

Le **SMIDDEV** vous accompagne dans vos démarches pour la mise en place du compostage partagé dans votre copropriété ou votre entreprise.

Composteur à partir de **10€**

Bioseau **3€**



Composteur partagé



Composteur individuel



Comment faire ?

- ① Déposer les biodéchets dans le composteur.
- ② Incorporer à parts égales les déchets humides et les déchets secs.
- ③ Pour éviter le pourrissement, aérer régulièrement en détassant à l'aide d'un outil comme une fourche par exemple.
- ④ 8 à 12 mois plus tard, le compost est formé. Il ressemble à du terreau brun foncé, dégage une odeur de terre de forêt et sa structure est grumeleuse. Il peut alors être utilisé dans les plantations ou laissé dans le composteur.



①+②



③



④



Comment utiliser votre compost ?

À partir du 8^{ème} mois, le compost peut être déposé au pied des plantations. Il est conseillé de griffer la terre pour faciliter la pénétration des nutriments dans le sol. Lors du rempotage des plantes, il doit être mélangé à raison de 1/3 de compost et 2/3 de terre.

En cas de besoin d'espace dans le composteur, il est possible d'étaler le compost en cours de formation en paillage aux pieds des plantes (couche de 2 à 3 cm) dès le 6^{ème} mois.

Lors de la récupération ne pas oublier de tamiser le compost et de remettre dans le composteur les larves et les déchets non dégradés.

Quelques astuces pour le bon usage du composteur

- ✿ Réduis, coupés, déchirés, morcelés, les déchets incorporés seront plus facilement dégradables.
- ✿ Pour éviter le pourrissement, les déchets de jardin très humides, comme la tonte de pelouse fraîche, devront être préalablement séchés.
- ✿ Pour éviter les odeurs, aérer et ajouter des déchets secs.
- ✿ Trop sec ? Pas de décomposition ? Arroser et ajouter des déchets humides.

Eviter :



Les déchets de viande et de poisson



Les restes de repas gras

Interdits :



La litière pour animaux



Les sacs plastique